Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_131-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2025-C-131 **Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - GREGOIRE Charlotte - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAMÉ PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - SOLIER Marie-Elisabeth - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe (Roz Sur Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougeal) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - HERY Jean-Pierre (Saint Georges de Gréhaigne) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : BOURDAIS Olivier (procuration à COMMEREUC Sylvie) - MASSON Eliane (procuration à DUGUEPEROUX Sylvie) - DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ PRUNAUX Sylvie) - HENRI Marie-Jeanne (procuration à FAMBON Christophe) – CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - VETTIER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - CHEREL Stéphanie - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien – BEREST Audrey – COLUSSI Delphine

Secrétaire de séance : FAMBON Christophe

Convocation en date du 9 décembre 2025

Pôle Ressources – Service Finances - Budget Général – Décision modificative n°2 / 7.1

Décisions budgétaires

VU la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214.23 et suivants,
VU la délibération n°2025-55 en date du 27 mars 2025, adoptant le budget général pour l'année 2025,
VU la délibération n°2025-110 en date du 18 septembre 2025, adoptant la décision modificative n°1 pour l'année 2025,

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'exécution budgétaire, il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivantes :

- En section de fonctionnement, en dépenses, inscription des crédits pour le suivi floristique du Marais de Sougeal (Convention avec l'Université de Rennes 1). En recettes, ajustements des crédits du FCTVA et FDPTP.
- En section d'investissement, inscription en dépenses des aménagements de sols souples pour les aires de jeux des ACM, des titres de participation à la SPL. Ajustements des crédits pour le Pass Commerce et Artisanat, l'informatique, le Marais de Sougeal, les travaux d'extension du siège,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_131-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription	Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription
Chapitre 011 - Charges à caractère général	Suivis floristiques Marais de Sougeal (Convention Université Rennes 1)	6 555,00 €			
Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	Pour équilibre de la DM	- 148 139,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	FCTVA 5000€ + FDPTP 2191€	7 691,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	149 275,00 €			
TOTAL		7 691,00 €	TOTAL		7 691,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription	Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription
Opération 21 - Contrat nature/Marais	Ajustement crédits plateforme cigogne + débroussailleuse + cloueur	5 000,00 €	Opération Financière - Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	149 275,00 €
Opération 70 Pass Commerce et Artisanat	Pass Commerce et artisanat	4 175,00 €	Opération Financière - Chapitre 10	FCTVA	26 500,00 €
Opération Financière Chapitre 204 Article 2041581	Titres de participation SPL	10 000,00 €			
Opération 24 - Maison Enfance	Aménagement sol souple aire de jeux	1 100,00 €			
Opération 65 - Matériel informatique / Mobilier	Matériel informatique + Pares feux + Antivirus	25 000,00 €			
Opération 67 - ALSH Espaces Jeunes	Aménagement sol souple aire de jeux	14 500,00 €			
Opération 75 - Extension siège communautaire	Centrale photovoltaïque + tests perméabilite 100000€ + raccordement ENEDIS 16000€	116 000,00 €			
TOTAL		175 775,00 €	TOTAL		175 775,00 €

VU l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_131-DE

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 pour le budget général 2025, telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président et/ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tout document lié à ce dossier.
- **DE CHARGER** le Président et/ou le Vice-Président délégué aux Finances ainsi que le comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 22 décembre 2025,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 22 décembre 2025,

Le Secrétaire de séance
Christophe FAMBON

Le Président,
Denis RAPINEL